2021-80/CS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20211109-2021-80-CS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2021

SEINE GRANDS LACS
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **9 NOVEMBRE 2021**

OBJET :
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022

Nombre des membres composant le Comité syndical 31

En exercice..... 31

Présents à la Séance 13

Représentés par mandat 11

Absents 7

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le vingt-neuf octobre, se sont réunis à 15h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

Vincent BEDU,
Sylvain BERRIOS,
Valérie MONTANDON,
Christophe NAJDOVSKI,
Patrick OLLIER,
François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Laurence COULON,
Chantal DURAND

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

Régis SARAZIN

Étaient absents excusés :
Sylvain RAIFAUD,
Jean-Noël AQUA,
Colombe BROSSEL,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :
Philippe GOUJON donne pouvoir à Vincent BEDU
Patrice LECLERC donne pouvoir à Patrick OLLIER
David ALPHAND donne pouvoir à Valérie MONTANDON
Célia BLAUEL donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Christophe NAJDOVSKI
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Sylvain BERRIOS
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND
Jean-Pierre ABEL donne pouvoir à Frédéric MOLOSSI
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Annie DUCHENE donne pouvoir à Régis SARAZIN

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BERRIOS a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité syndical les orientations budgétaires de l'établissement pour l'exercice 2022.

Étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire, le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer les membres du Comité syndical sur la situation financière de l'établissement et d'échanger sur la définition de ses priorités. Conformément aux dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe), le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté ci-après et qui sera rendu public sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs (www.seinegrandslacs.fr), conformément aux exigences légales. Il ne donne pas lieu à un vote mais les élus prennent acte de la tenue du débat.

Ce rapport esquisse le contexte dans lequel est construit le budget primitif pour 2022, les grandes orientations définies, et il présente les grands équilibres du prochain budget ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

1. CONTEXTE GENERAL : LE REBOND DE L'ÉCONOMIE

Les deux principales ressources de l'EPTB, la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage et les contributions annuelles de ses membres, ne sont pas directement impactées par la conjoncture économique. Toutefois, les ressources des membres contributeurs, qui sont des collectivités à fiscalité propre, et les redevables, sont, eux, soumis aux évolutions de la conjoncture économique. Par ailleurs, l'EPTB subit, comme toute entité publique, les fluctuations de prix résultant de la conjoncture économique, notamment pour toutes les dépenses relatives aux travaux (révision des prix selon les indices auxquels ils sont indexés) ou encore en ce qui concerne les dépenses liées aux fluides.

Après le coup d'arrêt subi par l'économie française dans les six premiers mois de 2020 dans un contexte de pandémie mondiale et de récession historique, l'année s'était terminée de façon moins dégradée qu'initialement attendue. 2021 a fait place au redressement et l'économie retrouve globalement son niveau d'avant-crise : l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) table sur une hausse du PIB mondial comprise entre 5 % et 6 % en 2021. Néanmoins, le "quoi qu'il en coûte" a pesé en 2021 sur les comptes publics français et les différentes mesures de soutien ont dégradé le déficit public qui devrait atteindre en 2021 9,4% du PIB.

Les finances locales se maintiennent tout de même dans de meilleures conditions que ce qui était anticipé et la reprise se confirme. L'autofinancement n'aura diminué que de 10,6% en 2020 et l'épargne brute augmenterait en 2021 de 9,4%[1], permis par une progression des recettes de fonctionnement plus dynamiques.

On assiste à un rebond marqué par la progression de l'investissement, et ce de la part de tous les niveaux de collectivité. Les dépenses d'équipement présenteraient une croissance de 6,9% et se rapprocheraient du niveau de 2019. Pour financer ces investissements, les collectivités ont recours à l'emprunt, l'encours de dette progresse en moyenne de 2,1%.

L'impact de la crise épidémique et économique sur les collectivités locales est donc moindre que les estimations de l'année dernière. Les perspectives s'éclaircissent malgré les incertitudes qui subsistent, notamment sur les impacts des variants du Covid-19.

2. LES GRANDS PROJETS DE L'EPTB EN 2022

[1] Banque Postale : Note de conjoncture du 6 octobre 2021

Après une année de travaux préparatoires et de procédures de marchés publics, l'année 2022 sera marquée par la mise en œuvre **des travaux du projet d'aménagement hydraulique de la Bassée** qui doivent être terminés en 2024. Les principaux marchés (digues, génie écologique et station de pompage) ont été attribués le 19 octobre 2021. Une enveloppe de 32 M€ sera consacrée aux travaux en 2022, puis 55 M€ en 2023. Le chantier fera l'objet d'une évaluation continue qui contribuera à l'évaluation globale du projet, nécessaire à la décision de poursuite des études pour les autres casiers.

Il s'agit du second budget impacté par le chantier de La Bassée, qui implique une masse budgétaire multipliée et bouleverse les équilibres préalables. En effet les dépenses globales d'investissement, hors remboursement d'emprunt, étaient de 17,3 M€ au BP 2020, de 26 M€ en 2021 et elles sont anticipées à hauteur de 51 M€ en 2022, avec un pic de dépenses en 2023 à hauteur de 72,3 M €.

En plus de ce projet d'ampleur, la **gestion des ouvrages hydrauliques existants et leur modernisation** se poursuit. La généralisation de la gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) contribuera à la mise en œuvre ambitieuse des opérations d'entretien et de réhabilitation inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), dont les deux principaux chantiers de réhabilitation des lieux d'appel d'Eclaron et de Mathaux, qui permettront de disposer de locaux énergétiquement performants et respectueux des normes environnementales. Par ailleurs, les études actuellement en cours concernant la réhabilitation du parement de la digue de la Morge seront finalisées et donneront des perspectives quant à l'évolution des investissements pour les années ultérieures.

Les **études d'hydrologie** devraient aboutir au développement d'outils de prévisions des crues et des étiages et à des préconisations en termes de gestion des lacs-réservoirs via des dispositifs de visualisation, d'évaluation des volumes et d'estimation.

L'élaboration du **Programme d'actions et de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes (PAPI SMF) n°2**, débuté en 2021, réunit une soixantaine de maître d'ouvrages pour plus de 300 actions et aboutira à une labellisation au second semestre 2022. Il permettra de continuer et d'amplifier le travail réalisé dans le cadre du PAPI SMF n°1, qui fera lui l'objet d'un bilan. Dans le cadre de ce PAPI et du contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique, l'action relative aux **Zones d'Expansion des Crues (ZEC)** se poursuivra, avec le développement d'un outil géomatique au service des territoires et la mise à disposition d'une enveloppe de 200 K € consacrée à des aides à destination des acteurs locaux pour des travaux de restauration.

En parallèle, la **coopération territoriale** reste un axe majeur avec la mise en œuvre des PAPI de l'amont (Troyes, Saint-Dizier, Yonne, Loing), la préfiguration d'un futur PAPI pour la Marne moyenne, et le développement des partenariats territoriaux dans le cadre de la cellule d'accompagnement.

L'EPTB est engagé depuis plusieurs années dans une **démarche de développement durable** visant particulièrement à réduire son empreinte environnementale. Les projets relatifs à la transition énergétique, et en particulier la **production d'énergie renouvelable**, vont se concrétiser avec la mise en œuvre de la première convention d'occupation du domaine relative aux panneaux photovoltaïques sur cinq bâtiments. En parallèle, les études environnementales menées en 2021 couplées aux études techniques en cours devraient permettre de déposer, au premier semestre 2022, un premier dossier en préfecture pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque flottante de près de 50 ha sur le lac Seine. En outre, le bilan carbone réalisé en 2016 sera actualisé et permettra d'évaluer les premiers impacts des mesures prises dans le cadre du plan de transition énergétique adopté au printemps 2021. Dans ce cadre, le processus de dématérialisation se poursuivra avec la généralisation de l'utilisation du parapheur électronique.

Enfin, l'EPTB poursuivra le **développement de sa stratégie de communication externe** avec une meilleure visibilité sur les réseaux sociaux et la mise en valeur de son patrimoine via les appels à projets artistiques, la mise en place d'un musée numérique, et la réhabilitation des vitraux de l'église de Champaubert.

3. LES PREMIÈRES TENDANCES DU BUDGET 2022

a. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Le travail engagé de rationalisation des dépenses se poursuit. Ainsi, la section de fonctionnement présentera une diminution significative des charges courantes, permettant de dégager une plus grande marge de manœuvre pour le financement des investissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui font l'objet de décaissements, hors provision, présenteront une baisse de 9,54 % : 12,99 M€, contre 14,36 M€ au BP 2021 (et 14,04 M€ au BS).

Le montant des charges à caractère général (chapitre 011) diminue de près de 25 % par rapport au BP 2021 (et de 20 % par rapport au BS). En effet, les efforts de gestion s'accentuent : les frais généraux diminuent (charges locatives des locaux parisiens en baisse, contraction des dépenses courantes de fonctionnement telles que les fournitures ou l'alimentation, réorganisation de la gestion des stocks, optimisation des frais de maintenance). Les actions relatives au PAPI de la Seine et Marne franciliennes, qui sera en année de transition, seront moindres que les années précédentes (305 K€ contre 850 K€ prévus en 2021). Il s'agira en effet de clôturer les actions du PAPI SMF n°1 encore en cours et de lancer les premières actions relatives au PAPI SMF n°2 dès qu'il sera labellisé. Les dépenses liées aux PAPI amont sont prévues quant à elles à hauteur de 118 K€, présentant également une baisse de 34% par rapport à 2021. Par ailleurs, la renégociation des plans d'aménagement permet de réduire les charges liées à la gestion des forêts qui seront à hauteur de 157 K€ (contre 241 K€ en 2021). Enfin, concernant le projet de la Bassée, 180 K€ sont prévus pour des indemnisations de propriétaires et la compensation agricole, et 10 K€ seront dédiés à la location de terrains.

Bien qu'intégrant une dépense nouvelle, **les autres charges de gestion courante (chapitre 65) présentent une diminution de 18 %**. Le statut de syndicat mixte ouvert de l'EPTB permet désormais le versement d'indemnités aux élus. Cette dépense est donc prévue au budget. Le montant des subventions versées en revanche diminuera sensiblement par rapport au BP 2021 (115 K€, contre 200 K€), car l'établissement cherche à recentrer son soutien aux organismes extérieurs qui sont les plus directement en lien avec les missions de l'EPTB et qui correspondent à sa politique.

L'évolution des charges de personnel (chapitre 012) est contenue à + 0,5 % grâce à la recherche constante d'un accroissement de la productivité, par l'optimisation des mouvements et évolutions de postes et par l'externalisation de certaines missions telles que la gestion des réseaux sociaux. Sont intégrées dans ces dépenses la poursuite de la politique d'action sociale (participation employeur à la prévoyance, à la mutuelle, adhésion au comité national d'action sociale), la mise en place d'un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) renforcé et certaines créations de poste nécessaires pour l'accompagnement des projets, notamment pour la Bassée. La masse salariale représentera ainsi 60% des charges réelles de fonctionnement.
À noter enfin que, hors frais de gestion, la quasi-totalité des postes de la direction de l'appui aux territoires est fortement subventionnée, de 50% à 100% suivants les cas, ce qui vient atténuer les charges nettes de personnel (en recettes de fonctionnement).
Par ailleurs, l'EPTB est engagé dans le recrutement par la voie de l'apprentissage qui constitue un axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, au même titre que l'accueil de stagiaires. En 2022, cette politique sera renforcée par le recrutement de jeunes en service civique, avec trois projets d'ores et déjà identifiés.
Autre volet important de la politique RH qui sera abordé en 2022, le sujet du temps de travail donnera lieu à l'adoption d'une nouvelle délibération-cadre relative à la mise en œuvre des 1607 heures.
Pour la **formation**, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 100 K€ allouée afin de continuer le développement d'une véritable stratégie de formation à destination des agents, corollaire

indispensable à la montée en compétences et à une meilleure productivité. À ce titre, l'accent sera mis en 2022 sur les formations management et sécurité au travail.
Enfin, 25 K€ seront dédiés à la **refonte du document unique**, qui constituera une référence pour l'évaluation des risques et les responsabilités en termes d'hygiène et sécurité.

Les charges financières (chapitre 66) augmentent de 41 % (355 K€ contre 251 K€ en 2021) en raison de la hausse du montant des intérêts d'emprunt due aux nouvelles contractualisations envisagées pour la fin d'exercice 2021 (emprunt d'équilibre) et pour la mobilisation d'au moins une partie des emprunts dédiés aux travaux de la Bassée en 2022. En fonction de ce qui sera réalisé, les ajustements nécessaires interviendront lors du vote du budget supplémentaire.

Par ailleurs, il est proposé une somme minimale de 1 000 € **pour les charges exceptionnelles (chapitre 67)** qu'il conviendra d'actualiser en courant d'année si cela s'avérait nécessaire.

Enfin, une provision pour charge de 300 000 € est prévue pour les indemnités aux propriétaires et usagers suite à la mise en eau du site pilote de la Bassée prévue en 2024 (900 000 € seront provisionnés au total sur les 3 prochains exercices).

Les dépenses d'ordre (amortissements, chapitre 042) présenteront une augmentation d'au moins 13 % par rapport au montant définitif 2021 (2 M€ contre 1,76 M€). Toutefois, il pourra être nécessaire d'ajuster ce montant en fonction de la stratégie de mise à jour du patrimoine définie. En effet, un travail doit être mené avec les services de la Direction Régionale des Finances publiques d'Île-de-France concernant la mise en concordance de l'actif et l'intégration comptable des chantiers d'importance réalisés ces dernières années, ce qui pourrait engendrer des amortissements plus conséquents.

b. Une section d'investissement à double ambition

La sincérité des inscriptions en investissement avec un engagement à réalisation des crédits demeure une priorité, autant pour le maintien du bon état des ouvrages existants que pour les travaux d'aménagement du site pilote de la Bassée. L'ensemble des dépenses d'équipement de l'établissement figure au plan pluriannuel d'investissement (PPI) élaboré en 2019, qui est actualisé lors de chaque décision budgétaire.

Au total, **la section d'investissement devrait être présentée à 52,98 M€** (contre 27,71 M€ au BP 2021 et 18,7 M€ en 2020), représentant une hausse de 91,17 %.

Cette augmentation exceptionnelle doit toutefois être explicitée. En effet, les exercices 2022 et 2023 seront fortement impactés par le déroulement des travaux du site pilote de la Bassée. Après une année dédiée aux travaux préparatoires et aux consultations pour l'attribution des marchés publics, le chantier sera pleinement mis en œuvre à compter de 2022. La totalité du projet est estimée à 114 M€, et les dépenses correspondantes sur 2022 seront de l'ordre de **32 M€ pour les travaux**, 2 M€ pour les études (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage) et 1,62 M€ pour les acquisitions foncières, qui devraient être terminées à la mi 2022. En outre, 300 K€ seront consacrées à l'évaluation globale du projet (suivi du chantier et impacts, conditions de valorisation des travaux techniques et scientifiques, processus partenarial et concertation locale...). Pour rappel, les dépenses liées au projet en 2021 étaient de 12,49 M€ (dont 9 M€ de travaux), on constate donc une augmentation de 187 % en 2022. Ces dépenses doivent par conséquent être analysées de façon distincte par rapport à celles liées au plan pluriannuel d'investissement (PPI) dit « courant ».

Ainsi, si l'on met à part les travaux de la Bassée, le budget d'investissement est de 17,04 M€, soit une augmentation de près de 12 %, qui suit la trajectoire déterminée dans le cadre de la prospective et de la mise à jour du PPI. En effet, depuis 2020 est engagée la hausse progressive du volume de dépenses d'équipement consacrées à la réhabilitation et à l'entretien des quatre lacs-réservoirs existants.

La gestion des quatre lacs-réservoirs, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, reste la part la plus importante des dépenses avec un budget de **13 ,68 M€** (contre 12,14 M€ en 2021). Les principales opérations spécifiques prévues à hauteur de 12,19 M€ sont notamment :

- les travaux de vantellerie pour 2,47 M€ : intégrant les rénovation de vannage à l'extrémité de la conduite de restitution Marne pour 1,3 M€, la rénovation des vannes et conduites en restitution Temple et Auzon pour 950 K€ ;
- les travaux de continuité écologique (passe à poissons sur le lac Marne) pour 1,8 M€ (financés à 80 % par l'Agence de l'Eau) ;
- la réhabilitation des locaux techniques à Eclaron (2,5 M €) et Mathaux (1,6 M€) ;
- les travaux de protection des digues et canaux (1,78 M€, dont 282 K€ pour les études relative au parement amont de la digue de la Morge)
- les travaux courants d'entretien et réparation des ouvrages (marché public pluriannuel) et les dépenses relatives à l'hygiène et à la sécurité (1,19 M€) ;
- la réhabilitation du pont-route de Pannecière (850 K€) ;

Du côté des études, 75 K€ seront consacrés aux études de continuité écologique (maîtrise d'œuvre), 80 K€ au contrôle-commande de Pannecière, 100 K€ seront dépensés dans le cadre des PAPI Troyes et Saint-Dizier, et 130 K€ pour les études sur les ouvrages d'art.

Enfin, on peut également évoquer 530 K€ qui seront consacrés à l'acquisition de matériels, équipements, outils techniques, engins et véhicules nécessaires au bon entretien des emprises.

Les dépenses relatives à l'hydrologie seront inscrites pour un montant global de **750 K€ (contre 808 K€ en 2021)**, intégrant le développement d'outils numériques de modélisation et de prévision (390 K€) ; des études indispensables à l'optimisation de l'exploitation des lacs (180 K€) et des études socio-économiques (étiage et vulnérabilité agricole : 140 K€) ; la poursuite des négociations des conventions hydroélectricité avec EDF et le suivi des appels à projets pour de nouveaux sites potentiels (20 K€) ; l'acquisition de matériel de jaugeage plus performant (20 K€).

Les dépenses liées à la gestion patrimoniale et à la biodiversité sont à l'heure actuelle estimées à **122 K€**, comprenant 92 K€ pour divers travaux bois et forêts, 15 K€ de génie écologique et plantations, 15 K€ consacrés aux études environnementales sur les sédiments. En fonction du plan d'action « biodiversité » en cours d'élaboration, ces montants pourraient être réévalués.

En matière de **communication**, le budget est en légère hausse pour atteindre **75 K€** (contre 72 K€ en 2021). Ce budget permettra de mettre en place un musée numérique à la Maison des Lacs, de finaliser l'installation de la signalétique actualisée sur le lac de Pannecière, de financer les résidences artistiques et de rénover les vitraux de l'église de Champaubert (projet estimé à 70 K€ sur 3 ans, véritable vitrine et point d'appui pour le développement des actions à caractère culturel de l'établissement.

Enfin, les investissements pour les **systèmes d'information** seront à hauteur de **425 K€**. 140 K€ seront consacrés à l'acquisition de matériel informatique (dont réseau et sécurité), au câblage et à la téléphonie, 90 K € seront dédiés au déploiement des logiciels de dématérialisation, dont l'AMO relative à la gestion électronique des documents, et enfin 35 K€ concerneront les acquisitions et renouvellement des logiciels courants. Le développement du Système d'Information Géographique (SIG) nécessitera quant à lui un investissement de 160 K€ afin de contribuer à la cartographie des activités opérationnelles de l'établissement (gestion des bases de données et des outils techniques) et d'accompagner notamment les directions de l'hydrologie et de l'appui aux territoires dans le cadre de plusieurs actions des PAPI.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT)

Approuvé par le comité syndical du 24 mai 2019, le PPI a été comptablement mis en œuvre depuis le 1er janvier 2020. Cet outil permet une plus grande lisibilité et visibilité pluriannuelle, afin notamment

de pouvoir anticiper au mieux les dépenses et ressources associées, et donc de fiabiliser la vision financière à moyen terme. Présentant 58 opérations réparties au sein de 19 programmes, ce PPI, actualisé à chaque décision budgétaire constitue le socle des dépenses d'investissement de l'établissement.
La gestion des crédits se réalise par chapitres budgétaires, dans le but de disposer d'une plus grande fongibilité des crédits afin de gérer au mieux la consommation annuelle des crédits de paiement.
La structuration en AP/CP permet de gérer les opérations au plus près du réalisé, l'absence de restes à réaliser permet ainsi d'éviter les impacts trop lourds lors du vote du budget supplémentaire.

Sur le budget 2022, une nouvelle autorisation de programme sera créée concernant la réhabilitation de l'église de Champaubert : 70 K€ sur 3 exercices (2022-2024). Par ailleurs, les deux nouvelles opérations créées en 2021 (PDC_G - Barrage Morge-Brévonnes : Remplacement des fossés des pieds de digue et PDC_H - Canal de la Morge Saint Julien) seront dimensionnées à hauteur des crédits nécessaires pour la réalisation des travaux sur les exercices 2023 et suivants, les études devant être prochainement finalisées, un chiffrage pourra être avancé.

c. Des ressources à dynamiser

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre du changement de paradigme budgétaire et de la montée en puissance du PPI, il est devenu indispensable de réinterroger les deux principales ressources de l'EPTB, perçues en section de fonctionnement, à savoir les **contributions des membres** et la **redevance pour service rendu par le soutien d'étiage**.

Le niveau de contributions des membres a diminué de 30% entre 2013 et 2019, passant de plus de 13 M€ à 9 M€, il est donc désormais essentiel de revenir de façon progressive à un niveau comparable à celui d'avant la diminution, soit au moins 12 M€. En effet, sans cela le taux d'épargne de l'établissement va s'effondrer et ne permettra plus de dégager suffisamment d'autofinancement pour assumer la politique d'investissement. Les modalités de répartition ont évolué en 2021 dans le cadre de la révision statutaire et de l'intégration de nouveaux membres, l'effort contributif est donc désormais réparti de la façon suivante :

- Membres historiques (Conseils départementaux des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris) et Métropole du Grand Paris : répartition au nombre de siège en fonction du montant déterminé ;
- Nouveaux membres (Communautés d'agglomération de Troyes, Saint-Dizier et Meaux) : 1€/par habitant ;
- Région Grand Est : contribution forfaitaire de 10 K€.

Pour 2022, le montant global de ces contributions, qui constituent des dépenses de fonctionnement obligatoires pour les membres, devrait être a minima de **10 M€** (contre 9,34 M€ en 2021, soit une augmentation de 7%), sans quoi le taux d'épargne de l'établissement risque de diminuer de façon trop importante.

La redevance pour service rendu par le soutien d'étiage suit une trajectoire d'augmentation depuis 2018, qui est directement liée à l'évolution du coût du service rendu et à la nécessité de mener un programme ambitieux de maintenance des ouvrages nécessaires au service. Son montant sera de l'ordre de **10,4 M€** en 2022 (contre 8,7 M € en 2021), soit une augmentation de près de 20 %. Le taux de la redevance appliqué aux bénéficiaires serait donc d'un montant de 2,22 cts€ par m^3, contre 1,69 cts€ en 2021. Cette redevance couvre le montant du service rendu, qui se base sur les dépenses réalisées sur les 3 exercices antérieurs. Ainsi, si le PPI est suivi, le montant de la redevance continuera d'augmenter jusqu'à ce qu'un montant maximum d'investissement moyen soit atteint. Pour que cette redevance garde un bon niveau d'acceptabilité auprès des redevables, une étude d'optimisation est

en cours et doit permettre de proposer des solutions d'évolution, notamment pour simplifier les modalités de calculs et pour l'élargissement du périmètre des redevables.

En parallèle à ces deux sources de recettes, un travail **d'optimisation des autres financements** est effectué.

Tout d'abord, sur les **recettes du patrimoine** : le plan de cession du bâti 2022 permettrait la vente de 2 pavillons (à Chaumard et Lusigny) pour **200 K€**. En outre, les ventes de bois devraient rapporter au moins **175 K€** et les différentes conventions d'occupation du domaine devraient rapporter **167 K€**. Dans l'attente de la renégociation ou dénonciation des conventions avec EDF, les recettes liées à l'hydroélectricité (chutes d'eau de Pannecière et de la Morge) sont estimés à 60 K€.

Enfin, pour 2022, une **reprise sur provisions de 100 K€ (chapitre 78)** est par ailleurs prévue, venant clôturer au niveau comptable le contentieux du cercle d'Eau qui s'est soldé par une décision du tribunal administratif en la faveur de l'EPTB. Le montant du FCTVA est estimé lui à 1,77 M€.

Concernant les **subventions**, **876 K€** sont attendus, dont 241 K€ dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes pour le solde de cinq actions portées par l'EPTB. 60 K€ de recettes sont par ailleurs attendues pour les PAPI amont et 73,5 K€ pour la cellule d'accompagnement. Enfin, 30 K€ sont envisagés pour l'animation de l'action relatives aux ZEC dans le cadre du partenariat avec l'Agence de l'Eau pour l'adaptation au changement climatique. 12 K€ sont envisagés dans le cadre de l'exposition RAMSAR et enfin 2 K€ pour la résidence artistique à l'église de Champaubert.

Pour finir, l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permettrait de disposer d'un autofinancement (chapitre 023-021) estimé à **6,6 M€** à basculer en recette d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **44,35 M€** (contre 20,05 M€ en 2021). Elles seront constituées pour la majeure partie des subventions pour **14,7 M€**, dont 12,45 M€ pour le projet de la Bassée (qui seront sollicités de façon très régulière et au moins trimestriellement afin de pouvoir faire face aux décaissements au fur et à mesure) et 1 M€ pour les travaux de la passe à poissons Marne. Le reste concerne des subventions pour diverses études, notamment dans le cadre du PAPI Marne, Vallage et Perthois et du contrat d'adaptation au changement climatique.

Les partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau et la Région Grand Est ont été sollicités afin d'étudier les possibilités de financements des opérations d'ampleur indispensables qui seront à réaliser à compter de 2022-2023 (notamment sur la digue de la Morge).

1,77 M€ du fonds de compensation pour la TVA sont également estimés (calculés sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021, hors avances sur les marchés relatifs à La Bassée).

C'est **l'emprunt, pour 27,7 M€,** qui viendra équilibrer le budget. Celui-ci sera constitué pour au moins 10,7 M€ de l'emprunt Banque Postale pour les travaux de La Bassée, qui sera consolidé au plus tard en juin 2022.

Afin de faire face aux bouleversements budgétaires dus aux dépenses de La Bassée et à l'intensification de la programmation des travaux d'entretien et réhabilitation des lacs-réservoirs, l'établissement a réalisé en 2021 un travail de prospective financière pluriannuelle. Celle-ci met en évidence que la situation financière aujourd'hui saine de l'EPTB se dégradera très rapidement du fait de ces investissements majeurs, si les cotisations des membres restent constantes. En effet, dans cette hypothèse, la capacité de désendettement atteindra 11,9 ans en 2024 et près de 21 ans en 2030. Cela limiterait dès 2024 les possibilités d'emprunter et par conséquent de réaliser dans de bonnes conditions les investissements futurs nécessaires au bon entretien des lacs-réservoirs, et au site de La Bassée. Dans les années à venir, l'établissement devra donc à la fois actionner tous les leviers permettant d'accroitre ses recettes, envisager notamment la hausse des contributions de ses membres

et consolider sa stratégie d'emprunt pour répartir la charge de ces investissements sur plusieurs générations.

En cette fin d'exercice 2021, **l'encours de la dette est maîtrisé et atteindra 15,5 M €** (incluant le nouvel emprunt à contracter pour le financement des investissements courants 2021), dont 2,4 M€ ne générant pas d'intérêts (8 prêts ou avances à taux 0 de l'AESN). **La capacité de désendettement estimée sera d'un peu plus de 3 ans** (contre moins de 2 ans fin 2020), ce qui reste raisonnable et permet d'anticiper dans des conditions acceptables l'exercice 2022. Pour les années à venir, il s'agira de recourir aux emprunts négociés pour couvrir le reste à charge de l'EPTB des travaux de La Bassée et de contracter de nouveaux emprunts pour faire face aux investissements sur les ouvrages existants. Pour cela, l'établissement devra veiller à l'équilibre de sa section de fonctionnement, et assurer une part d'autofinancement suffisante. Il n'est pas exclu par ailleurs qu'une nouvelle ligne de trésorerie soit nécessaire pour pouvoir faire face aux décalages entres les décaissements et la perception des recettes.

Telles sont les principales orientations qui vous sont soumises. Je vous invite, Mesdames, Messieurs, à en débattre.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

VU le rapport de présentation de M. le Président ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article unique : **APPROUVE** le rapport sur les orientations budgétaires de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'année 2022.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris